



**PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Pierre, le 18/01/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Crédits : © TAAF / Fabienne BONNEFOY

MISE À JOUR SUR L'INCENDIE EN COURS SUR L'ÎLE AMSTERDAM

Les 31 personnes évacuées de l'île Amsterdam sur le caseyeur de la SAPMER *L'Austral* ont été transférées ce matin sur le navire *Marion Dufresne*. L'opération, d'une durée d'une heure et demie, s'est déroulée dans des conditions de mer et météorologiques difficiles mais en toute sécurité.

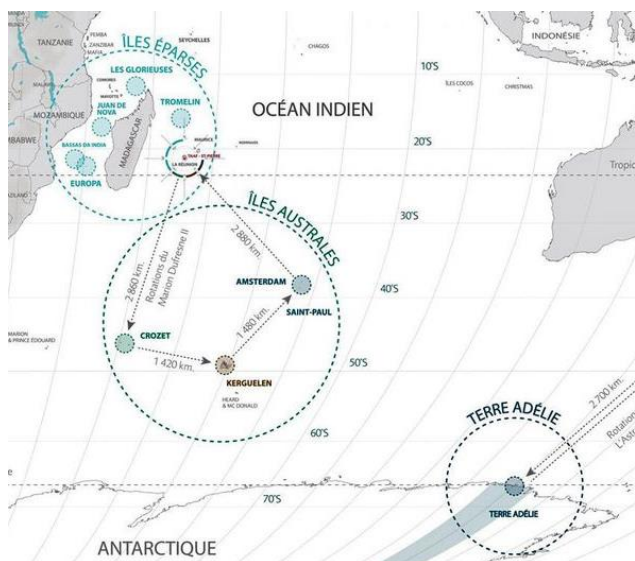
L'Austral peut désormais reprendre ses activités de pêche à la langouste et le *Marion Dufresne* reprendra sa campagne océanographique IFREMER dans la journée.

Les équipes des Terres australes et antarctiques françaises, en collaboration avec leurs partenaires, restent pleinement mobilisées pour suivre l'évolution de l'incendie et évaluer les impacts sur l'île Amsterdam.

La préfète administratrice supérieure des TAAF tient à saluer l'engagement et le professionnalisme des équipages de *L'Austral* et du *Marion Dufresne* qui ont assuré le transfert des personnels et l'appui précieux apporté par l'ensemble des acteurs mobilisés dans la gestion de cette crise.

À propos de :

Terres australes et antarctiques françaises :



Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont constituées de cinq districts : l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam (ces trois districts constituant les Terres australes, ou districts austraux), la terre Adélie en Antarctique, et les îles Éparses. Ces dernières, rattachées aux TAAF depuis la loi du 21 février 2007, rassemblent dans le canal du Mozambique les îles tropicales de l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India, ainsi que Tromelin au nord de La Réunion. La zone économique exclusive (ZEE) associée, de 2,3 millions de km² soit plus de 20 % du territoire maritime français, permet à la France d'être la deuxième puissance maritime mondiale.

Territoire sans population permanente ni élus, les TAAF sont placées sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur, qui y exerce l'intégralité de l'action publique. L'administration supérieure assure des missions de souveraineté, de soutien à la recherche scientifique et de préservation du patrimoine naturel.

La multiplicité de ces missions, l'isolement des territoires, le maintien d'activités scientifiques en milieux extrêmes et isolés, demandent aux TAAF de mettre en place une chaîne logistique complexe, assurée notamment par leur navire ravitailleur, *Le Marion Dufresne*, et leur patrouilleur polaire brise-glace, *L'Astrolabe*.

Île Amsterdam :

L'île Amsterdam est un sommet volcanique de 881 mètres d'altitude, ceinturé de falaises abruptes et couvrant 58 km². Son climat océanique, sans neige ni gelées, favorise une végétation unique, dont le *Phyllica arborea*, et une biodiversité remarquable, avec de nombreuses espèces d'oiseaux marins, comme l'albatros d'Amsterdam, endémique, l'albatros à bec jaune (représentant 84 % de la population mondiale), l'albatros fuligineux, le gorfou sauteur subtropical, le skua et la sterne subantarctique ainsi que des otaries (3ème population mondiale) à fourrure et des éléphants de mer. Habité depuis 1949, ce site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2019 abrite la base scientifique Martin-de-Viviès et joue un rôle clé dans la recherche environnementale.

Cabinet de la préfète, administratrice supérieure des TAAF

Service communication
1 Rue Gabriel Dejean - 97410 Saint-Pierre
Tél : 02 62 96 77 55 / 06 92 66 68 23
E-mail : communication@taaf.fr